

Formulaire d'inscription de cours

Nom

Prénom

Matricule

Trimestre d'admission

3-185-1-0 Doctorat en traduction

Option

[Segment 71 - Propre à l'option Terminologie](#)

Le conseiller pédagogique ou le directeur du Département, sur avis du Comité des études supérieures, **peut imposer des cours préparatoires** à l'étudiant qui possède une formation jugée insuffisante en traduction. Ceci s'applique également au perfectionnement du français. Assurez-vous que vos cours préparatoires soient inscrits en début de votre cheminement scolaire, car la diplomation sera impossible à la fin de vos études.

90.00 crédits requis : 84 crédits obligatoires, dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à option.

▼ Bloc 71A Séminaires obligatoires

À faire: Obligatoire - 6 crédits.

Liste de cours :

COURS	DESCRIPTION	CRÉDITS	INSCRIPTION	TRIMESTRE	ANNÉE
TRA71001	Lectures dir. en traduction 1	0.00		Automne	
TRA71002	Lectures dir. en traduction 2	3.00		Hiver	
TRA7200	Séminaire de thèse	3.00			

▼ Bloc 71B Séminaire à option

À faire : Option - 6 crédits. À déterminer en fonction des intérêts de recherche de l'étudiant et de ses besoins de formation. Le choix des séminaires devra être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant.

Liste de cours :

COURS	DESCRIPTION	CRÉDITS	INSCRIPTION	TRIMESTRE	ANNÉE

▼ Bloc 71C Thèse

À faire: Obligatoire - 78 crédits

(Thèse inscrite au trimestre de dépôt, examen lors de la 1^{ère} partie)

COURS	DESCRIPTION	CRÉDITS	INSCRIPTION	TRIMESTRE	ANNÉE
TRA7000	Examen général de Doctorat	0.00			
TRA7500	Thèse	78.00			

Cours non contributoires

Lorsqu'un(e) étudiant(e) s'inscrit à des cours qui ne sont pas exigés pour son programme, ces cours paraissent à sa fiche d'inscription et à son relevé de notes à titre de cours hors programme. Selon que l'étudiant(e) aura choisi de se soumettre ou non à l'évaluation prévue pour ce cours, le relevé de notes mentionnera la note obtenue ou indiquera que le cours a été suivi sans évaluation. **La modalité doit-être établie lors de l'inscription et ne peut être modifié lorsque le cours a débuté.** Cependant, si des cours sont exigés dans son programme et confirmés par la TGDE, ils seront inscrits en surplus et notés.

L'inscription à des cours en surplus doit être approuvée par la direction, qui peut en limiter le nombre (formulaire à remplir). Les résultats de l'évaluation des cours hors programmes ou en surplus sont exclus du calcul de la moyenne cumulative inscrite au relevé de notes.

Date

Signature de l'étudiant(e)

Date

Approbation du directeur/trice de recherche

Remettre le tout à la technicienne en gestion des dossiers étudiants, via votre courriel UdeM :

etudes-superieures@ling.umontreal.ca